



SON SOUTERRAIN D'EXCEPTION

**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU
18 AVRIL 2024**

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Avril 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Présents : BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : FONSECA Jorge,

Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à BEL KADI Florian
BOUGUÉ Christian à BOUCHER Yves-Marie
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
2024AVRIL-01	ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE 21 MARS 2024	Adopté à l'unanimité
2024AVRIL-02	CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET	Adopté à l'unanimité
2024AVRIL-03	TRAVAUX DE VOIRIE - RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA COUR, DE LA CURE ET DE L'AUBRIERE - CHOIX DE LA MOE	Adopté à l'unanimité
2024AVRIL-04	SYDEV : CONVENTION TRAVAUX ENFOUISSEMENT RÉSEAUX RUE DE LA COUR, DE LA CURE ET DE L'AUBRIERE	Adopté à l'unanimité
2024AVRIL-05	SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS	Adopté à l'unanimité

Le Maire, Yves-Marie BOUCHER

Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Petosse - petosse.fr - et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 30 avril 2024.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2024

N° : 2024AVRIL-01

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 7

Date de la convocation : 12/04/2024

Objet de la délibération : ARRÊT DU PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 21 MARS 2024

Le 18 Avril 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rigole, sous la présidence de M. Patrick BASTIEN, 2^{ème} Adjoint au Maire.

Présents : BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : BOUCHER Yves-Marie, BOUGUÉ Christian, FONSECA Jorge, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie

Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à BEL KADI Florian

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 Mars 2024 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 17 Avril 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2024

N° : 2024AVRIL-02

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 12/04/2024

Objet de la délibération : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Le 18 Avril 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : FONSECA Jorge,

Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à BEL KADI Florian
BOUGUÉ Christian à BOUCHER Yves-Marie
PELLETIER Louïsette à RENAUDIN Magalie

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant l'évolution des postes de travail et des missions assurées,

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet pour l'exercice des fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, à compter du 1^{er} juillet 2024, pour assurer les missions suivantes :

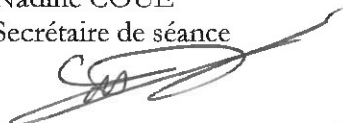
- Entretien des espaces verts et voiries,
- Entretien des bâtiments communaux,
- Réalisation des opérations courantes de maintenance et petites réparations

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de créer l'emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet pour l'exercice des fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, à compter du 1^{er} juillet 2024,
- ✓ **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2024

N° : 2024AVRIL-03

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 12/04/2024

Objet de la délibération : TRAVAUX DE VOIRIE - RÉAMÉNAGEMENT RUE DE LA COUR, DE LA CURE ET DE L'AUBRIERE - CHOIX DE LA MOE

Le 18 Avril 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : FONSECA Jorge,

Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à BEL KADI Florian
BOUGUÉ Christian à BOUCHER Yves-Marie
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux et de réaménagement de la Rue de la Cour, Rue de la Cure et Rue de l'Aubrière, Monsieur le Maire propose de confier les missions de Maîtrise d'œuvre à Vendée Expansion – SPL, pour un forfait de 3 500,00 € HT, soit 4 200,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de confier les missions de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la Rue de la Cour, Rue de la Cure et Rue de l'Aubrière à VENDÉE EXPANSION -SPL, suivant les conditions énoncées,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec VENDÉE EXPANSION - SPL et tous documents nécessaires au bon déroulement de cette mission.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2024

N° : 2024AVRIL-04

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 12/04/2024

Objet de la délibération : SYDEV : CONVENTION TRAVAUX ENFOUISSEMENT RÉSEAUX RUE DE LA COUR, RUE DE LA CURE ET RUE DE L'AUBRIÈRE

Le 18 Avril 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : FONSECA Jorge,

Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à BEL KADI Florian
BOUGUÉ Christian à BOUCHER Yves-Marie
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux et de rénovation d'éclairage Rue de la Cour, Rue de la Cure et Rue de l'Aubrière.

De ce fait, 2 conventions doivent être signées avec le SyDEV :

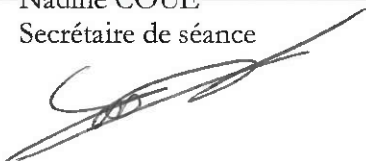
- ✓ Convention n°2024.EFF.0033 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique. Le montant des travaux restant à la charge de la commune est de 117 476,00 € TTC.
- ✓ Convention n°2024.ECL.0243 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation d'éclairage. Le montant des travaux restant à la charge de la commune est de 26 688,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** les 2 conventions du SyDEV suivant les conditions énoncées ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SyDEV et tous documents nécessaires s'y afférent.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance



Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

N° : 2024-AVRIL-05

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Date de la convocation : 12/04/2024

Objet de la délibération : SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Le 18 Avril 2024 à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Rigole, sous la présidence de M. Yves-Marie BOUCHER.

Présents : BARRAUD Jacky, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents excusés : FONSECA Jorge,

Absents excusés avec pouvoir : BARBIER Florian à BEL KADI Florian
BOUGUÉ Christian à BOUCHER Yves-Marie
PELLETIER Louissette à RENAUDIN Magalie

Secrétaire de séance : COUÉ Nadine

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2024 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

✓ CAUE :	40 €
✓ Fondation du Patrimoine :	75 €
✓ Banque Alimentaire :	30 €
✓ Coopérative scolaire RPI Petosse :	1 120 €
✓ Coopérative scolaire RPI Le Langon :	1 240 €
✓ APE RPI Petosse/Le Langon :	488 €
✓ ADMR Aide-ménagère :	350 €
✓ SSIAD ADMR :	245 €
✓ Secours Catholique :	30 €
✓ MFR Mouilleron St Germain :	60 €
✓ MFR Vouvant :	20 €
✓ IFACOM :	20 €
✓ L'ALOUETTE (dispositif Thérapeutique)	40 €
✓ Association Danse St Valérien :	30 €
✓ ESH Basket L'Hermenault :	30 €
✓ Outil en Main L'Hermenault :	30 €
✓ FCPB Football :	30 €

✓ Comité des Fêtes « PEDATICO »	1 000 €
✓ Veillées et Loisirs :	150 €
✓ Accueil Jeunes de Petosse :	150 €
✓ Resto du Cœur :	30 €
✓ La Croix Rouge :	30 €
✓ L'UASP L'Herminault-Pouillé	242,85 €
✓ L'ADILE	50 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 085-218501740-20240418-2024AVRIL05-DE



Soit un montant total de **5 530,85 €** versé au titre de subvention aux associations et autres organismes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Nadine COUÉ
Secrétaire de séance

Yves-Marie BOUCHER
Maire de PETOSSE